

Arrêt du Tribunal du 16 novembre 2022 — Epsilon Data Management/EUIPO — Epsilon Technologies (EPSILON TECHNOLOGIES)

(Affaire T-512/21) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne – Procédure de déchéance – Marque de l'Union européenne figurative EPSILON TECHNOLOGIES – Usage sérieux de la marque – Article 18, paragraphe 1, second alinéa, sous a), et article 58, paragraphe 1, sous a), du règlement (UE) 2017/1001 – Nature de l'usage – Forme qui diffère par des éléments n'altérant pas le caractère distinctif – Usage pour les services pour lesquels la marque a été enregistrée»]

(2023/C 24/50)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Epsilon Data Management LLC (Plano, Texas, États-Unis) (représentants: J. Bussé et C. De Preter, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: I. Harrington, D. Gája et V. Ruzek, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Epsilon Technologies, SL (Madrid, Espagne) (représentants: J. Carbonell Callicó et E. Felip Corrius, avocats)

Objet

Par son recours fondé sur l'article 263 TFUE, la requérante demande l'annulation de la décision de la cinquième chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) du 1^{er} juin 2021 (affaires jointes R 1611/2020-5 et R 1839/2020-5).

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Epsilon Data Management LLC est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux exposés par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et par Epsilon Technologies, SL.

⁽¹⁾ JO C 412 du 11.10.2021.

Arrêt du Tribunal du 16 novembre 2022 — Grupo Eig Multimedia/EUIPO — Globalización de Valores CFC & GCI (FORO16)

(Affaire T-796/21) ⁽¹⁾

[«Marque de l'Union européenne – Procédure d'opposition – Demande de marque de l'Union européenne figurative FORO16 – Marques de l'Union européenne figuratives et verbales antérieures Cambio16, Energia16, Cambio16 radio – Marques nationales figuratives et verbales antérieures, Camb16, DEFENSA Y SEGURIDAD 16, CAMBIO16 DIGITAL, EVENTOS 16, Salón16 – Motif relatif de refus – Famille de marques – Absence de preuves – Absence de risque de confusion – Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001»]

(2023/C 24/51)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Grupo Eig Multimedia, SL (Madrid, Espagne) (représentant: D. Solana Giménez, avocat)